

Déontologie : l'IQPF et le FPSC s'entendent sur des principes de base

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) et le Conseil des normes de planification financière (FPSC) se sont accordés sur les principes de base de leurs codes de déontologie respectifs. Au centre se trouve un principe primordial : « le client d'abord ». Celui-ci place explicitement les intérêts du client avant ceux du planificateur financier. Les deux organismes comptent publier leurs nouveaux codes respectifs en automne. Le FPSC a dévoilé, plus tôt ce printemps, un exposé-sondage qui présentait les éventuelles modifications à apporter à son code de déontologie. L'IQPF, qui est membre du FPSC depuis 2010, a participé à la revitalisation du code du FPSC. L'organisme a aussi révisé son propre code en vigueur depuis 2003. « Baser nos codes de déontologie respectifs sur un ensemble commun de principes a pour effet de renforcer davantage la profession », a dit **Jocelyne Houle-LeSarge**, PDG de l'IQPF. Cette démarche vise aussi à mieux protéger la population canadienne, a-t-elle ajouté.